GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PNACC 3
Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (2024)

MESURE 49

Poursuivre et renforcer l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire et dans les cursus de l'enseignement supérieur

CATÉGORIE DE LA MESURE

5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

CONTEXTE

La question de l'adaptation au changement climatique appelle une montée en compétences de l'ensemble des citoyens. L'objectif de cette fiche est de poursuivre et de renforcer la prise en compte des enjeux du changement climatique dans l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Il s'agit de favoriser l'assimilation des fondements scientifiques pour comprendre les phénomènes à l'œuvre et de favoriser le passage à l'action en évitant ou en dépassant l'éco-anxiété.

Dans l'enseignement scolaire, le changement climatique fait partie des programmes d'enseignement et il s'intègre dans l'éducation au développement durable qui est fortement renforcée depuis 2019 par le ministère de l'Éducation nationale.

Depuis deux ans, l'enseignement à la transition écologique se renforce dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le premier cycle de tous les cursus. Le sujet de l'adaptation fait partie de cet enseignement transversal, qui fait dialoguer les disciplines entre elles.

Le ministère en charge de la transition écologique et ses établissements assurent la tutelle d'un ensemble d'écoles d'enseignement supérieur et d'une université (Gustave Eiffel), au travers du Réseau des établissements d'enseignement supérieur de développement durable – RESDD. Ce réseau comprend une majorité d'établissements formant des ingénieurs. Il dispose de compétences et d'expertise sur les questions de bâtiments et villes durables, d'aménagement durable, d'énergie, climat, météo, mais aussi sur l'océan, toutes compétences qui nourrissent les savoirs et pratiques en matière d'adaptation.

ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

Le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) relevait que « l'efficacité et la réussite de la politique d'adaptation et son acceptation par la population nécessitent d'atteindre un niveau suffisant d'éducation et de formation » et que « tous les niveaux de formation sont potentiellement concernés, du niveau scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur ».

Enseignement scolaire

Le PNACC-2 comportait deux mesures dans ce domaine, une mesure portant sur l'éducation au climat dans l'enseignement scolaire en France et une action éducative tournée vers l'international.

L'éducation au climat a été renforcée dans l'enseignement scolaire.

Le changement climatique fait partie des programmes d'enseignement et s'intègre dans l'éducation au développement durable, fortement renforcée depuis 2019 par le ministère de l'Éducation nationale (https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable).

Sur la période du PNACC-2, le ministère de l'Éducation nationale a conduit les actions suivantes :

- Renforcement de l'ensemble des programmes scolaires sur le climat et la biodiversité (évolution des programmes de lycée en 2019 et des programmes de l'école élémentaire et du collège en 2020) ;
- Révision progressive des référentiels des diplômes de la voie professionnelle pour intégrer davantage les enjeux énergétiques et climatiques et création de nouveaux diplômes ;
- Mise en place d'élèves éco-délégués mobilisés en faveur du climat : dans les classes de collège et lycée, ainsi qu'à l'échelle des établissements (Conseil de la vie lycéenne, Conseil de la vie collégienne), à l'échelle académique (Conseil académique de la vie lycéenne) et à l'échelle nationale (Conseil national de la vie lycéenne) ;
- Déploiement de la labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) avec 14 200 écoles, collèges et lycées labellisés E3D recensés au dernier état des lieux annuel d'octobre 2024 ;
- Intégration des enjeux du changement climatique dans la formation des enseignants et des personnels d'encadrement (programmes académiques de formation et programme national de formation) ;
- Production de nouvelles ressources pédagogiques sur le changement climatique ;
- Promotion et valorisation du développement de projets pédagogiques dans les écoles et établissements scolaires ;
- Développement de partenariats avec des scientifiques, des experts, des associations.

Le soutien apporté à l'Office for Climate Education a permis de produire des ressources dédiées.

Le soutien institutionnel accordé à l'Office for Climate Education (OCE) ainsi que la mise à disposition d'un enseignant par le ministère de l'Éducation nationale ont permis la mise en œuvre des actions suivantes :

- Accord signé entre l'UNESCO et le ministère de l'Éducation nationale en 2020 pour la reconnaissance de l'OCE comme centre de référence UNESCO. Cet accord a été étendu au ministère chargé de la Transition écologique en 2022 ;
- Production de ressources pédagogiques autour des rapports du GIEC (Océan et cryosphère, Terres émergées, etc.) ;
- Formation des enseignants et déploiement de formateurs en France et à l'international ;
- Elaboration d'un MOOC sur ces sujets en anglais ;
- Organisation d'un séminaire international annuel sur l'éducation au climat ;
- Organisation de Teacher's COP en marge des COP.

Enseignement supérieur

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) s'est engagé dans un processus de transformation en faveur de la transition écologique, dont un des objectifs est de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre à ces enjeux. La formation sur le changement climatique (incluant l'adaptation, mais aussi l'atténuation) est intégrée dans un ensemble plus large relatif au développement durable et à la transition écologique, comprenant également la biodiversité, les ressources et la transition juste/équité sociale. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants et la formation tout au long de la vie des enseignants et enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels de l'ESR.

Ce processus, mené sous la forme d'un travail collaboratif et de consultations avec les parties prenantes de l'ESR, comprend quatre étapes décrites ci-dessous.

La première étape a conduit à l'élaboration d'une note de cadrage et de préconisations du ministère de l'ESR « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle », envoyée aux chefs d'établissements en juillet 2023, avec une mise en place effective de la formation pour tous les étudiants de premier cycle au plus tard à la rentrée 2025. Ainsi un enseignement de 30 heures de cours minimum d'un socle de connaissances de base sera réalisé sur les quatre champs thématiques suivants : changement climatique (incluant l'adaptation, mais aussi l'atténuation), biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale. Cet enseignement aboutira à une certification libre (dans le choix du type de certification), mais obligatoire par l'établissement.

La deuxième étape, reposant sur la même approche collaborative, a permis la production d'une note de préconisations du ministère de l'ESR « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les enseignants et enseignants-chercheurs », envoyée aux chefs d'établissements en septembre 2024. Il convient de faire une distinction entre l'acculturation à la transition écologique (incluant le changement climatique, la biodiversité, les ressources, la transition juste/équité sociale) des enseignants et enseignants-chercheurs en tant que citoyens et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs destinés à former les étudiants à la transition écologique pour un développement soutenable. La formation des enseignants et enseignants-chercheurs dédiés à former les étudiants se fera sur la base du volontariat. L'acculturation sera, quant à elle, proposée à l'ensemble du corps enseignant, mais aussi, dans la mesure du possible, aux personnels des établissements. Dans l'idéal, tous les enseignants et enseignants-chercheurs devraient suivre cette sensibilisation/acculturation qui sera également proposée sur la base du volontariat. En revanche, cette acculturation devrait être obligatoire pour les néo-entrants.

La troisième étape concerne l'intégration de la transition écologique (incluant le changement climatique et l'adaptation) au sein des cursus et des disciplines.

La quatrième étape consiste à répondre aux besoins en compétences des métiers sur la transition écologique en intégrant notamment l'adaptation et l'atténuation au changement climatique. Pour y répondre, un travail de cartographie des formations dans l'ESR (FRESQ) est effectué et est analysé au regard des compétences attendues pour répondre aux métiers verts et à l'évolution des métiers qui devront intégrer la transition écologique.

A noter pour le champ spécifique de l'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture et relevant du domaine de compétence du CNESARAC institué par la loi création architecture patrimoine de juillet 2016, un plan ambitieux est engagé. Il s'agit d'intégrer dans l'ensemble des référentiels de l'enseignement supérieur culture les sujets de transition écologique dans l'ensemble de ses composantes, adaptées à la nature des enseignements. Ce point est un des objectifs du ministère de la Culture dans son *Guide d'orientation et*

d'inspiration pour la transition écologique de la culture. Sujet ayant par ailleurs fait l'objet d'un avis adopté à l'unanimité par le CNESERAC en juillet 2023.

La sensibilisation et la formation doivent donc être poursuivies et approfondies dans l'ESR et des parcours de formations spécifiques à la fois sur les vulnérabilités, les risques et l'adaptation, mais aussi l'atténuation au changement climatique, seront à encourager. L'ESR peut être aussi un bon relai pour la formation à la culture du risque et les effets concomitants et dominos entre risques liés au changement climatique et l'adaptation à mettre en place à la fois en formation initiale pour les étudiants et en formation tout au long de la vie pour les personnels de l'ESR et les acteurs économiques des territoires.

Des ressources mises à disposition par l'UVED

Créée en juin 2005, l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable (UVED) est l'une des huit Universités Numériques Thématiques (UNT) soutenues par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un pôle national de ressources pédagogiques sur la transition écologique pour un développement soutenable a été créé et a été confié à l'UVED. Depuis 2023, elle est ainsi en charge de produire les ressources pédagogiques en ligne en matière d'enseignement à la transition écologique, pour les étudiants du 1er cycle et leurs enseignants. Elle a, pour cela, établi avec de nombreux enseignants volontaires un Socle Commun de Connaissances et de Compétences transversales sur l'anthropocène (S3C) : https://moodle.uved.fr/. Les enseignants peuvent aussi bien y trouver une maquette d'enseignement cohérent sur le sujet de la transition écologique que des ressources diverses à recomposer et utiliser pour la production de leurs propres enseignements.

De nombreux matériaux sont donc d'ores et déjà disponibles sur la question de l'adaptation comme ces neuf ressources : https://moodle.uved.fr/course/view.php?id=58&section=4.

Des diplômes nationaux portant sur l'environnement de manière systémique

Le cadrage des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur passe par l'enregistrement de référentiels de compétences et cursus de formation, dans les registres de France compétences : registre national des compétences professionnelles (RNCP) et registre spécifique (RS). Les mentions des diplômes nationaux sont ainsi enregistrées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, que ce soit sur proposition d'établissements d'enseignement ou de l'initiative même de ce ministère.

Par ailleurs, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été conduit à proposer l'enregistrement d'une mention de master « sciences de la durabilité » et d'une mention de licence « sciences de la transition écologique et sociétale ». Ces diplômes nationaux pourraient couvrir la dimension d'adaptation au changement climatique, s'ils donnaient lieu à des parcours plus spécifiques en la matière.

ACTIONS NOUVELLES

Enseignement scolaire

1. Produire et diffuser des outils d'aide à la compréhension des enjeux climatiques
2. Renforcer les capacités des enseignants, des personnels de direction, d'inspection et de l'encadrement sur le thème du climat

3. Accompagner l'engagement et le passage à l'action des élèves pour le climat

Enseignement supérieur

4. Mettre en place la formation sur la transition écologique, intégrant le changement climatique et l'adaptation pour les étudiants de premier cycle de tous les établissements de l'ESR
5. Déployer une formation sur la transition écologique, intégrant le changement climatique et l'adaptation pour les personnels de l'ESR, incluant les enseignants et enseignants-chercheurs
6. Mobiliser le RESDD pour la production de ressources pédagogiques sur l'adaptation au changement climatique
7. Elaborer des parcours de formation, dans le cadre de diplômes nationaux, visant plus spécifiquement l'adaptation au changement climatique
8. Accompagner l'engagement et le passage à l'action des étudiants et des personnels de l'ESR pour le climat et la transition écologique en général
9. Produire un univers virtuel immersif, par exemple en milieu littoral, permettant aux étudiants de visualiser les enjeux adaptatifs et d'y tester des solutions
10. Mettre en place un palmarès étudiant sur l'adaptation au changement climatique

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Les actions nouvelles prévues sont mises en œuvre dans le prolongement du plan d'actions publié par le ministère de l'Éducation nationale en juin 2023 : « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique ».

ACTION 1

Produire et diffuser des outils d'aide à la compréhension des enjeux climatiques

Ce premier volet se décline en plusieurs actions pilotées par le ministère de l'Éducation nationale (MENESR) :

- Procéder à un nouveau renforcement de la thématique « climat » dans les programmes scolaires avec la mise en œuvre des programmes révisés d'enseignement moral et civique (EMC) et de technologie (entrés en vigueur à la rentrée 2024), et une nouvelle révision en préparation de l'ensemble des programmes du cycle 1 au cycle 4 : « l'ensemble des enseignements doit contribuer à l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences précises dans le domaine de l'éducation au développement durable et de la transition écologique » (lettre de saisine de la ministre au Conseil supérieur des programmes en date du 13 mars 2024) ;
- Poursuivre la révision des référentiels des diplômes de la voie professionnelle pour y intégrer notamment les enjeux du changement climatique ;
- Développer et diffuser le référentiel de compétences de l'éducation au développement durable (EDD) élaboré par le ministère de l'Éducation nationale et publié en octobre 2023, ainsi que les repères de progression et attendus de fin de cycle publiés en octobre 2024 ;
- Créer et diffuser des parcours notionnels spiralaires[1], basés sur les compétences (travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale) ;

[1] Parcours d'apprentissage dans lequel une même notion est étudiée à différents moments de la scolarité, dans plusieurs contextes et avec des niveaux de difficulté croissants.

- Diffuser auprès des enseignants et des élèves (en particulier des éco-délégués) le B.A-BA du climat et de la biodiversité, formation en ligne développée par le CNED (opérateur du MENESR) ;
- Poursuivre le haut-patronage et l'appui du ministère de l'Éducation nationale à la diffusion de la Tournée du climat et de la biodiversité produite par l'association Météo et Climat et à la diffusion de l'exposition dans son format virtuel ;
- Poursuivre l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques dédiées à l'éducation au climat, réalisées en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale : kit pédagogique de simulation de COP Climat (AFD), ressources pédagogiques de l'Office for Climate Education (OCE), jeu « Jouer à débattre - Alimentation et climat » (association L'arbre des connaissances), ressources pédagogiques de la fondation Tara Océan, de la fondation de la Mer et de la fondation Maud Fontenoy ; ressources pédagogiques sur les enjeux de l'adaptation de la forêt au changement climatique, dispositifs qui permettent de construire un plan d'actions pour réduire l'empreinte carbone de son établissement (Projet Etablissement Bas Carbone, Inventons nos vies bas carbone…)
- Poursuivre l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques sur les enjeux climatiques relatifs aux zones polaires dans le cadre des partenariats du ministère de l'Éducation nationale avec l'association Le Cercle Polaire (action éducative nationale Appel des Pôles), l'association Océan Polaire (expédition PolarPod), la fondation Tara Océan (Tara Polar Station), Greenlandia (impacts du changement climatique sur les communautés du Groenland et les écosystèmes arctiques).

PILOTE	DGESCO
BUDGET	Non chiffré
CALENDRIER	**Septembre 2024 :** Entrée en vigueur des programmes révisés d'EMC et de technologie **Octobre 2024 :** Publication des repères de progression et attendus de fin de cycle, complétant le référentiel de compétences EDD pour la scolarité **2025-2026** : Révision des programmes d'enseignement du cycle 1 au cycle 4 **2025-2027** : Poursuite de la révision des référentiels des diplômes de la voie professionnelle **En continu :** Elaboration et diffusion de ressources pédagogiques, déploiement de dispositifs pédagogiques (avec les établissements publics et partenaires de l'Education nationale)
INDICATEUR	Réalisation des actions prévues

ACTION 2

Renforcer les capacités des enseignants, personnels de direction, d'inspection et de l'encadrement sur le thème du climat

- Poursuivre la formation à l'éducation au développement durable des inspecteurs et formateurs de l'Éducation nationale (Programme national de formation) et des enseignants (Écoles académiques de la formation continue). Mettre l'accent sur le changement climatique notamment dans le cadre du Forum annuel des ressources pour l'éducation au développement durable (FOREDD) : par exemple en 2024 sur le thème de l'adaptation au changement climatique et de la culture du risque, en 2025 sur le thème de la mer avec notamment un focus sur océan et climat ;

- Poursuivre les collaborations engagées entre le ministère de l'Éducation nationale et ses établissements publics pour développer des outils et ressources de formation (exemples : B-A.BA du climat du CNED, webinaires « Climat de demain : éduquer au changement » développés par Réseau Canopé, Job DD de l'ONISEP pour faciliter l'orientation professionnelle des élèves, etc.).
- Sensibiliser l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale aux enjeux climatiques dans le cadre de la déclinaison ministérielle du programme gouvernemental de formation des agents publics à la transition écologique ;
- Au-delà de cette sensibilisation, déployer un dispositif de formation spécifique aux personnels enseignants pour permettre l'acquisition par les élèves des compétences du référentiel EDD du MENESR et soutenir la mise en œuvre de situations d'enseignement et d'activités pédagogiques sur le thème du climat notamment ;
- Soutenir la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnels de direction et de vie scolaire, personnels chargés de l'entretien, de la restauration scolaire, parents…) par une approche globale en faveur de la transition écologique reconnue par la labellisation E3D ;
- Renforcer le lien entre les structures scolaires labellisées E3D et les acteurs territoriaux de la transition écologique en favorisant particulièrement les synergies avec les collectivités territoriales ;
- Renforcer le lien entre les acteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, et s'assurer de la cohérence des parcours éducatifs entre le scolaire et le supérieur ; renforcer les liens entre acteurs de l'enseignement général, technologique et professionnel ;
- Accompagner et diffuser des ressources pour enseignants développés en partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et ses partenaires publics et associatifs ;
- Développer des outils et méthodes d'enseignement aux enjeux du changement climatique avec l'OCE dans le cadre de l'expérimentation ClimaSco, enrichir le dispositif national EDD par les enseignements et outils tirés de l'expérimentation ClimaSco et de l'évaluation d'impact qui sera menée dans les trois académies pilotes (ClimaSco : un consortium de 9 M€ sur cinq ans cofinancé par l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » de France 2030) ;
- S'inspirer des bonnes pratiques et expériences à l'international et valoriser le savoir-faire national, en particulier dans le cadre des travaux de la Commission européenne, de l'OCDE, de l'UNESCO, du Greening Education Partnership des Nations unies …

PILOTE	DGESCO
BUDGET	Non chiffré
CALENDRIER	**Avril 2024** : FOREDD 2024 sur le thème « Changements globaux, risques et résilience : enjeux éducatifs et pédagogiques » **Avril 2025** : FOREDD 2025 sur le thème de la mer, notamment océan et climat **2025-2027** : Sensibilisation des personnels au changement climatique (formation des agents publics à la transition écologique) **En continu :** déploiement de formations nationales et académiques, développement de ressources pour les enseignants, etc.

INDICATEURS	- Personnels formés dans le cadre de la déclinaison du programme gouvernemental de formation à la transition écologique - Mesure d'impact dans les trois académies concernées par le projet ClimaSco - Evolution de la labellisation E3D (objectif de 20 000 à l'issue de l'année scolaire 2025 et 100% d'ici 2030 - objectif fixé dans le plan d'action ministériel de juin 2023 « L'École, premier lieu d'engagement pour la transition écologique ») - Réalisation des actions prévues

ACTION 3

Accompagner l'engagement et le passage à l'action des élèves pour le climat

Ce volet se décline en plusieurs actions pilotées par le ministère de l'Éducation nationale (MENESR) :

- Poursuivre la diffusion de guides tel que le guide « Agir pour la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées » publié par le ministère de l'Éducation nationale en juin 2023 ;
- Poursuivre l'animation, la formation et l'accompagnement des éco-délégués, ainsi que la valorisation de leurs actions par le Prix de l'action éco-déléguée ;
- Mobiliser les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) dont le champ d'action a été élargi par la loi climat et résilience du 22 août 2021 ;
- Organiser une grande COP Climat des Lycéens conjointement entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Agence française de développement, avec les éco-délégués académiques élus des Conseils académiques de la vie lycéenne et des lycéens d'établissements français à l'étranger (AEFE) et en lien avec des associations de jeunes mobilisées pour le climat, événement inscrit dans le cadre du Sommet de la Francophonie et de la Semaine du Développement Durable ;
- S'appuyer sur l'expérience de la grande COP Climat des Lycéens pour organiser des simulations de COP dans les académies, notamment en lien avec les futures COP internationales ;
- Favoriser l'organisation de COP territoriales des jeunes organisées conjointement par les services de l'Etat en région, la Région et le rectorat comme la COP'O'lycées lancée en octobre 2024 avec des lycéens de l'académie d'Orléans Tours ;
- Veiller à la place accordée aux élèves, notamment aux éco-délégués, dans les démarches globales E3D qui combinent pédagogie et actions dans les établissements ;
- Mobiliser les jeunes volontaires en mission de service civique dans les établissements scolaires, par exemple dans le cadre de l'opération « J'peux pas, j'ai climat !' » de l'Agence du service civique.

PILOTE	DGESCO
BUDGET	Non chiffré

CALENDRIER	• **26 juin 2024** : Remise des prix 2024 de la 4e édition du Prix de l'action éco-déléguée (dont un prix spécial sobriété énergétique) • **30 septembre – 1er octobre 2024** : Organisation d'une COP Climat des Lycéens dans le cadre du Sommet de la francophonie et de la Semaine du développement durable (partenariat ministère de l'Éducation nationale et Agence française de développement, avec la participation de l'ADEME) • **Juin 2025 :** Remise des prix 2025 de la 5e édition du Prix de l'action éco-déléguée (dont un prix spécial sur le thème de la mer) • **Novembre 2025** : Organisation de simulations de COP dans les académies en parallèle de la COP 30 de Belem • **En continu :** Accompagnement des éco-délégués, formation des enseignants, déploiement de la labellisation E3D, mobilisation des CESCE, etc.
INDICATEUR	Nombre d'écoles et établissements labellisés E3D (objectif de 20 000 à l'issue de l'année scolaire 2025 et 100% d'ici 2030, objectif fixé dans le plan d'action ministériel de juin 2023 « L'École, premier lieu d'engagement pour la transition écologique »)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ACTION 4

Mettre en place la formation sur la transition écologique, intégrant le changement climatique et l'adaptation pour les étudiants de premier cycle de tous les établissements de l'ESR

Même si quelques établissements de l'ESR ont déjà mise en place mis en place la formation à un socle de connaissances de base sur la transition écologique et le développement durable, celle-ci se fera pour les étudiants de premier cycle de tous les établissements de l'ESR à partir de la rentrée 2025-2026.
Cet enseignement de trente heures de cours minimum sera réalisé sur les quatre champs thématiques suivants : changement climatique (incluant l'adaptation, mais aussi l'atténuation), biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale.
Il est également préconisé que le mode projet, et notamment l'engagement étudiant, en interne aux établissements et au sein des territoires, soit soutenu, reconnu et valorisé.
Cet enseignement aboutira à une certification libre (dans le choix du type de certification), mais obligatoire par l'établissement : le ministère de l'ESR préconise la délivrance de 3 crédits ECTS.
La formation devra aboutir à l'acquisition de compétences par les étudiants selon un référentiel de compétences : le référentiel de compétences européen Green Comp est celui préconisé par le ministère de l'ESR.
Pour accompagner la mise en place de la formation, un pôle national de ressources pédagogiques sur la transition écologique pour un développement soutenable a été créé et a été confié à l'UVED.

PILOTE	DGESIP
BUDGET	A définir, l'objectif TEDS des COMP peut permettre de financer une partie des besoins si les établissements en font la demande
CALENDRIER	2025-2026
INDICATEUR	Nombre d'étudiants de premier cycle formés à la transition écologique et au développement durable dans les établissements de l'ESR

ACTION 5

Déployer une formation sur la transition écologique, intégrant le changement climatique et l'adaptation pour les personnels de l'ESR, incluant les enseignants et enseignants-chercheurs

Pour la formation des enseignants et enseignants-chercheurs, il convient de distinguer l'acculturation à la transition écologique en tant que citoyens et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs destinés à former les étudiants à la TEDS.
L'acculturation se fera selon le même socle de connaissances de bases que pour les étudiants de premier cycle avec les thématiques suivantes : changement climatique (incluant l'adaptation, mais aussi l'atténuation), biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale.

L'acculturation sera proposée à l'ensemble du corps enseignant, mais aussi, dans la mesure du possible, aux personnels des établissements. Dans l'idéal, tous les enseignants et enseignants-chercheurs devraient suivre cette sensibilisation/acculturation qui sera proposée sur la base du volontariat. En revanche, cette acculturation devrait être obligatoire pour les néo-entrants.
La formation des enseignants et enseignants-chercheurs dédiés à former les étudiants se fera sur la base du volontariat et devra aller au-delà du socle de connaissances de base. L'objectif sera donc de dépasser la phase de sensibilisation citoyenne afin de rentrer dans le cœur des sujets liés à la transition écologique (et des métiers impactés à moyen terme), et de pouvoir transmettre aux étudiants à la fois des connaissances solides et les compétences nécessaires à la transition écologique et notamment au changement climatique (incluant l'adaptation) en favorisant une approche interdisciplinaire et le mode projet par l'action.

PILOTE	DGESIP
BUDGET	A définir, l'objectif TEDS des COMP peut permettre de financer une partie des besoins si les établissements en font la demande
CALENDRIER	2025-2026
INDICATEUR	Nombre ou pourcentage d'enseignants et enseignants-chercheurs entrants formés à la transition écologique et au développement durable dans les établissements de l'ESR

ACTION 6

Mobiliser le RESDD pour la production de ressources pédagogiques sur l'adaptation au changement climatique

L'UVED a d'ores et déjà rassemblé des ressources pédagogiques sur l'adaptation au changement climatique (voir ci-dessus). Un travail spécifique sera réalisé par le RESDD au nom de sa compétence sur les savoirs mais aussi les politiques publiques associées. Les spécificités des territoires d'outre-mer devront être prises en compte. Ce travail suivra deux axes :

- Une analyse de la façon dont l'adaptation est aujourd'hui abordée dans le socle S3C. L'annexe indique les mentions relatives à l'adaptation dans le plan du cours S3C. Des propositions pédagogiques pourraient être faites sur la base de cette analyse de contenus ;
- Des ressources unitaires pourraient être produites et proposées à l'UVED dans le catalogue de ressources de l'UVED qui vient compléter le S3C.

PILOTE	Secrétariat général du MTEBFMP en charge de l'animation du RESDD conjointement avec le CGDD sur la question des contenus et DGESIP
BUDGET	À définir
CALENDRIER	2025
INDICATEUR	Ressources pédagogiques unitaires déposées sur le site de l'UVED

ACTION 7

Elaborer des parcours de formation, dans le cadre de diplômes nationaux, visant plus spécifiquement l'adaptation au changement climatique

Il s'agit d'élaborer des cursus « adaptation au changement climatique », dans le cadre des mentions nationales de diplômes « sciences de la durabilité / sciences de la transition écologique et sociale ». Dans la même configuration que l'action 3, à savoir un groupe de travail des établissements du RESDD, seront élaborés des parcours pédagogiques de licence / master spécifiant l'objectif de former des experts de l'adaptation au changement climatique.
Dans l'ESR, il faudra inciter à la création de parcours de formations spécifiques sur à la fois les vulnérabilités et les risques liés au changement climatique et à l'adaptation et résilience associées, en lien notamment avec les territoires. Les parcours déjà existants sur l'enseignement dédié au climat pourraient également développer davantage l'adaptation au changement climatique.

PILOTE	Secrétariat général du MTEBFMP en charge de l'animation du RESDD conjointement avec le CGDD sur la question des contenus
BUDGET	À définir
CALENDRIER	2025
INDICATEUR	Création d'un enseignement de licence/master « adaptation » dans un ou plusieurs établissements du RESDD ou dans l'ESR

ACTION 8

Accompagner l'engagement et le passage à l'action des étudiants et des personnels de l'ESR pour le climat et la transition écologique en général

Pour favoriser l'engagement étudiant, le ministère de l'ESR préconise de :

- Accompagner et soutenir les étudiants notamment par la mise en place d'un référent engagement au sein de l'établissement et l'attribution de temps aux étudiants pour pouvoir s'engager ;
- Mettre en œuvre des processus de reconnaissance et de valorisation différents selon le degré d'engagement (un engagement léger doit être associé à un processus allégé et une valorisation moindre qu'un engagement fort) ;
- Mettre en œuvre, dans l'idéal, des unités d'enseignement dédiées au sein du cursus et valoriser notamment par des crédits ECTS ;
- Renforcer et simplifier le statut d'étudiant engagé (déploiement de la circulaire de mars 2022 et ajustement) ;
- Favoriser le déploiement de l'engagement en s'appuyant sur le monde socio-économique et les partenaires (collectivités territoriales, structures publiques, entreprises, etc.) ;
- Contribuer au développement des métiers dit « verts » *via* l'engagement étudiant, facteur de réussite et d'insertion professionnelle.

Un des enjeux essentiels pour la réussite de la formation à la transition écologique (incluant le changement climatique et l'adaptation) est de dégager du temps pour les enseignants et enseignants-chercheurs.
Pour répondre à ce besoin de temps, plusieurs formes de valorisation peuvent être proposés parmi les dispositifs existants :

- la décharge horaire ;
- les congés pour projets pédagogiques (CPP), qui pourraient d'être envisagés de manière collective pour instaurer une dynamique collective au sein des établissements ;
- Des résidences pédagogiques peuvent être également envisagées : ces résidences permettent une plus grande souplesse en autorisant un étalement sur une ou plusieurs années en groupe d'E et d'E/C, et non, seulement de manière individualisée.
- D'autres valorisations peuvent être également envisagées, telles que :
    - le Compte Personnel de Formation (CPF) pour suivre et obtenir des certificats sur la TEDS ;
    - le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) pour la reconnaissance de l'implication des EC à la TEDS ;
    - un changement des grilles d'évaluation des E et EC pour reconnaître la TEDS dans leur évolution de carrière professionnelle, mais qui nécessite un travail de fond à mener à plus long terme.

PILOTE	DGESIP
BUDGET	
CALENDRIER	2026 et au-delà (travail de long terme)
INDICATEUR	Nombre d'établissements mettant en place des actions pour valoriser l'engagement des étudiants ou des personnels sur la transition écologique et tout particulièrement sur l'adaptation au changement climatique

ACTION 9

Produire un univers virtuel immersif, par exemple en milieu littoral, permettant aux étudiants de visualiser les enjeux adaptatifs et d'y tester des solutions

Les spécificités des territoires d'outre-mer seront prises en compte, par exemple par la proposition d'univers immersifs reproduisant des environnements littoraux ultramarins.
Le projet sera porté en tant que « cas d'usage » traité dans le cadre du projet de « Jumeau numérique de la France » qui serait développé par l'IGN.

PILOTES	CGDD et IGN
BUDGET	À définir
CALENDRIER	2027
INDICATEUR	Réalisation et mise à disposition d'un univers virtuel immersif

ACTION 10

Mettre en place un palmarès étudiant sur l'adaptation au changement climatique

Alors qu'une partie de l'enseignement supérieur inscrit quotidiennement sa logique pédagogique dans les enjeux d'adaptation au changement climatique, et que les travaux produits par les étudiants dans ce contexte peuvent être à même d'éclairer l'action publique, il n'existe aujourd'hui pas, ou peu de moyens pour regrouper et rendre accessibles les productions intellectuelles pensées au sein des universités et des écoles françaises.

A ce titre, une démarche de recensement et de valorisation des travaux étudiants inspirants portant sur l'adaptation au changement climatique pourrait s'incarner *via* un Palmarès étudiant sur l'adaptation au changement climatique. L'adaptation au changement climatique étant un défi transversal à différentes politiques publiques sectorielles, il parait indispensable de s'adresser à l'ensemble des disciplines de l'enseignement supérieur (sciences sociales, sciences du vivant, ingénierie, journalisme, arts, etc.).

Le Palmarès serait installé autour de trois objectifs :

- Rassembler - Une plateforme nationale : l'ensemble des travaux reçus serait rendu public sur une plateforme accessible à tous. Elle constituerait une base de données inédites sur les travaux engagés autour des enjeux du changement climatique ;
- Diffuser : le palmarès vise une valorisation nationale des travaux récompensés, sélectionnés par un comité d'experts composé d'acteurs, de personnalités qualifiées et de représentants des collectivités territoriales. Plusieurs prix nationaux seront attribués, dotés financièrement (prix du public, prix des experts, etc.). Les travaux lauréats bénéficieront d'une mise en visibilité nationale : exposition, diffusion sur les réseaux sociaux institutionnels, publication, etc.
- Accompagner – De l'idée au projet : plusieurs travaux pourront être accompagnés, que ce soit par l'octroi d'une ou plusieurs bourses doctorales afin de poursuivre les recherches amorcées, ou dans le cadre d'un mémoire, ou par le financement d'un ou plusieurs prototypes.

PILOTE	GIP EPAU
BUDGET	Tour de table financier et partenarial en cours de stabilisation
CALENDRIER	Décembre 2024 : lancement du Palmarès étudiant sur l'adaptation au changement climatique Juin 2025 : Annonce des lauréats de la première session
INDICATEURS	- Nombre de projets étudiants rendus - Nombre de votes pour le prix du public